

[COMMUNIQUE DE PRESSE] ASSURANCE CHÔMAGE : Le Bureau national de la CFDT valide à l'unanimité la signature de l'accord

Le Bureau national de la CFDT, réuni en séance ce jour, valide l'accord relatif à l'assurance chômage du 10 novembre.

Le Bureau national se félicite de mesures concrètes et justes qui vont améliorer l'accès à l'indemnisation ainsi que l'allocation de centaines de milliers de demandeurs d'emploi, particulièrement les plus en difficulté et les plus pénalisés par des effets des dernières réformes gouvernementales.

Les primo-demandeurs d'emploi (souvent des jeunes et des femmes), les demandeurs d'emploi qui subissent des contrats courts, les saisonniers, les cadres seniors, sont les principaux bénéficiaires de ces mesures. L'indemnisation est également élargie pour un cas de rupture de période d'essai à l'initiative du salarié.

L'accord répond également au cadrage gouvernemental très contraignant, particulièrement sur le respect de la trajectoire financière : l'amélioration des droits et la baisse de la cotisation patronale – fortement contenue – sont compensées par des économies pour le régime épargnant les demandeurs d'emploi les plus fragiles.

Les conséquences de l'allongement de la durée d'activité sur les règles d'indemnisation des seniors ne sont pas occultées, un chiffrage est intégré dans l'accord. Les mesures précises et adaptées seront négociées par avenant au cours de la négociation sur l'emploi des seniors qui s'ouvrira dans quelques semaines.

L'accord, solide et légitime, apporte une nouvelle fois la preuve de notre capacité à gérer avec responsabilité le régime assurance chômage. Par ailleurs, l'accord invite à rénover la gouvernance des organismes de l'emploi et de la formation pour mieux préciser le partage des responsabilités respectives entre les partenaires sociaux et l'État.

L'agrément de la convention assurance chômage vaudra confiance du gouvernement dans le dialogue social.

DÉCLARATION DE OLIVIER GUIVARCH, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

accord

Documents

[Le Bureau national de la CFDT valide à l'unanimité la signature de l'accord](#)